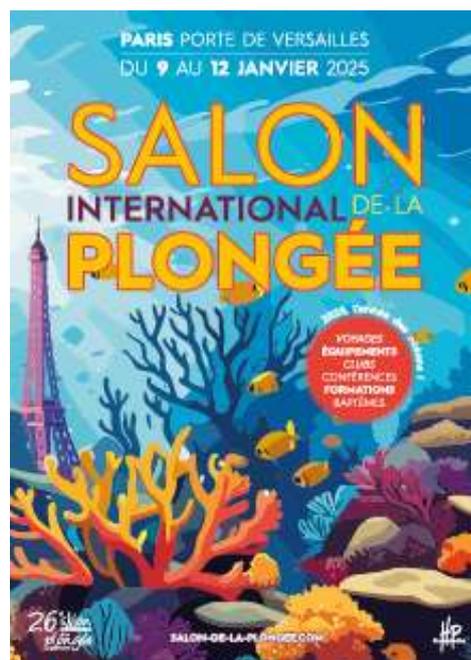


# 26<sup>e</sup> Salon INTERNATIONAL de la plongée sous-marine

## CONCOURS PHOTOS - 2025



# PRESENTATION DES CONCOURS PHOTOS

La 26<sup>ème</sup> édition du Salon International de la Plongée Sous-Marine est, une nouvelle fois, l'occasion d'organiser des concours afin de valoriser les travaux de tous les photographes.

Cette année, nous vous proposons deux concours photos avec deux thématiques distinctes:

- **La Mer Méditerranée**
- **Mi-air – mi-eau**

Par rapport aux autres années, et comme cela avait été annoncé, l'organisation du Salon a décidé, pour chaque thème, de distinguer deux catégories :

- « **Photographe amateur** »
- « **Photographe professionnel** »

Sera considéré comme photographe professionnel, toute personne ayant déjà été récompensée lors de précédents concours, français ou internationaux.

## INFORMATIONS GENERALES ET PRECISIONS SUR LES THEMES :

- Le concours est ouvert à tous les photographes.
- En participant, vous devrez choisir soit la catégorie *amateur*, soit la catégorie *professionnel*.  
Si une erreur est constatée dans le choix de la catégorie, la participation ne sera pas prise en compte et les images considérées comme hors compétition.
- Le concours vise à promouvoir la plongée sous-marine.
- **Pour le thème Mer Méditerranée** : La composition de l'image est libre. Les photographies doivent être prises sous l'eau et uniquement en Mer Méditerranée. Il faudra préciser le lieu de la prise de vue.
- **Pour le thème mi-air – mi-eau** : Le lieu de la prise de vue est libre. Les photographies doivent toujours faire apparaître une partie hors de l'eau.

## INSCRIPTION ET PARTICIPATION :

- Ce concours est entièrement gratuit.
- L'inscription au concours nécessite de s'enregistrer sur le site de l'évènement : <https://www.salon-de-la-plongee.com/> Chapitre *COMPETITIONS*
- Pour participer vous devez créer votre compte, et renseigner votre nom, prénom, une adresse mail et créer un mot de passe.
- Les participants ayant déjà concourus au concours du Salon 2023 et/ou 2024 doivent, de préférence, utiliser le compte qu'ils ont créé auparavant.

## CONCOURS PHOTOS - 2025

- Chaque photo déposée devra comporter un titre et une description suivant les champs proposés.
- Vous choisissez le thème auquel vous souhaitez participer. En cas d'erreur dans le choix du thème, la participation ne sera pas retenue et les photos seront considérées hors concours.
- **Chaque participant peut déposer de 1 à 3 photos maximum, par thème.**
- **Un concurrent peut participer aux deux thèmes.**
- **Un participant ne peut concourir que dans une seule catégorie.**
- Les images qui ont déjà été présentées les années passées sont éligibles, mais sont beaucoup moins susceptibles de gagner la faveur du jury.

### INTEGRATION DES PHOTOS ET TRAITEMENT DES IMAGES :

- Les images peuvent être téléchargées en format 'jpeg', 'jpg', 'png' ou 'webp'.
- La taille maximale est de 10MB, il n'y a pas de limitation en px ou dpi.
- Il n'y a aucune restriction sur le post-traitement. Cependant, il ne s'agit pas d'un concours Photoshop et les images gagnantes sont censées représenter la réalité.
- Les images en noir et blanc sont acceptées.
- Le recadrage est autorisé, mais les images gagnantes doivent toujours avoir une résolution suffisante.
- Les images générées par l'IA ne sont pas autorisées.

### DATE DU CONCOURS :

- Les inscriptions au concours et les dépôts d'images seront réalisés au plus tard **le 15 novembre 2024** avant minuit (UTC/GMT + 2).
- Les résultats seront annoncés **le vendredi 10 janvier à 19h00 au sein même du Salon de la Plongée, à l'Espace Scénique.**

### JURY ET PRIX :

- A compter du 16 novembre 2024, la délibération commencera. Dans un premier temps le jury réalise une présélection d'une vingtaine d'images par thème et par catégorie.
- Les présélectionnés seront avisés par mail. Ils seront invités à transmettre des fichiers de résolution supérieure au plus tôt et dans tous les cas, avant le 31 décembre 2024. L'absence de réponse pourra entraîner une incidence sur le résultat.
- Il y a 3 gagnants par thème suivant un classement de la 1ère à la 3ème place.
- Il y a 3 gagnants par catégorie suivant un classement de la 1ère à la 3ème place.
- Les participants pourront découvrir les résultats lors de la cérémonie de remise de prix, le vendredi 10 janvier 2025, sur le Salon. La participation au concours ne signifie pas la réception d'une invitation pour entrer gratuitement sur le Salon.

- Chaque gagnant se verra remettre le trophée du concours photos du Salon 2025. correspondant à son résultat ainsi que les lots offerts par l'organisation de l'évènement.
- Les trophées et lots seront remis aux gagnants ou à leurs représentants lors de la cérémonie de remise des prix. Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.
- La décision du jury est définitive. Le jury expliquera ses choix lors de la cérémonie de remise des prix. Il sera disponible pour échanger en face à face, mais ne pourra revenir sur les discussions par correspondance une fois la cérémonie terminée.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DU SALON INTERNATIONAL DE LA PLONGEE SOUS-MARINE 2025

- **COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

Production et organisation : HP COMMUNICATION

Tél. : 00 33 1 43 74 72 89

E-mail : [concours@salondelaplongee.com](mailto:concours@salondelaplongee.com) – Site Internet : [www.salon-de-la-plongee.com](http://www.salon-de-la-plongee.com)

- **DATES ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Jeudi 9 janvier 2025 de 10h00 à 19h00
- ✓ Vendredi 10 janvier 2025 de 10h00 à 21h00
- ✓ Samedi 11 janvier 2025 de 10h00 à 19h00
- ✓ Dimanche 12 janvier 2025 de 10h00 à 19h00

- **LIEU DE L'EVENEMENT**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Pavillon 4

1 Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris – France

- **ACCES**

- ✓ Avion : Tous les aéroports de Paris (Orly & Roissy Charles De Gaulle)
- ✓ Train : Toutes les gares de Paris (Lyon, Montparnasse, Nord ...)
- ✓ Métro : Ligne 8 (Station Balard) et Ligne 12 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Tramway : T2 et T3 (Station Porte de Versailles – Parc des expositions)
- ✓ Voiture : Périphérique - Sortie Porte de Versailles
- ✓ Bus : 39 & 80 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Parking P6



PRODUCTION & ORGANISATION : HP COMMUNICATION

2 Bis Chemin de l'Île de Beauté – 94130 Nogent-sur-Marne – France - Tél. : 01 43 74 72 89

RCS Créteil 05B02811 - Siret 415 174 267 000 47

## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un nom déposé par la SARL HP Communication.

Toute œuvre considérée par Le Salon International de la Plongée Sous-Marine comme présentant un caractère manifestement « hors-sujet » ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.

Toute œuvre présentant une manipulation ou un non-respect d'animal ou du milieu (déplacement d'animal, conditions non naturelles etc...), sera exclue du présent concours.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certaines photos pour ce concours sans que cette décision puisse être contestée et donner un droit à une indemnisation ou un remboursement de frais.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine, conformément aux règles établies en matière de Copyright, considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers (images, droit à l'image etc...).

Du fait même de leur participation, les auteurs des photos s'engagent à garantir l'organisateur contre toutes actions qui pourraient être exercées à son encontre contre des ayants droit. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Chaque photographe s'assurera que ses images ne porte aucune atteinte aux droits des tiers du point de vue de leur image, biens, personnalité, vie privée. Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations de publications des images des modèles, personnes, y compris des enfants.

Les photographes autorisent l'utilisation de leurs œuvres par HP Communication pour des actions de promotion de l'évènement, avec mention du nom du photographe, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

La participation au présent concours implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement et des directives données par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.

### **Votre participation au concours, entraine votre accord avec la phrase suivante :**

« Je demande ma participation au concours photos du 26<sup>ème</sup> Salon International de la Plongée Sous-Marine.

Je déclare avoir pris connaissance des Informations ainsi que du Règlement du concours ci-dessus, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur. Je certifie être l'auteur des photos et disposer de l'autorisation de publication des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants ».